

<http://ugtg.org/spip.php?article2284>



Maison de l'enfance : O la nou yé jodi jou ?

- Expressions - Tracts -



Date de mise en lignemardi 20 dÃ©cembre 2016

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

OLA NOU YE JODI JOU A LA MDE

KANMARAD SONJÉ :

Le 04 Mars 2016 ta section UTS-UGTG remet une lettre ouverte à Mme PAU LANGEVIN (ministre des Outres Mer) et Mme BOREL LINCERTIN (présidente du Conseil Départemental) lors de son passage dans l'institution.

Le 04 Mai 2016, parution d'un article dans le France-Antilles à l'initiative de l'UTS-UGTG alertant sur la situation de la MDE. Ce même jour, une délégation de l'UTS/UGTG interrompt, le Conseil d'Administration présidé par Mme BOREL afin de faire le point sur la situation catastrophique de l'établissement.

Le 06 mai 2016 L'UTS-UGTG rencontre L'UTAS (union des travailleurs de l'action sociale) et l'UTED afin de faire ressortir les problématiques communes et les difficultés rencontrées dans le social en Guadeloupe. Il en découlera la déclaration commune le 24 mai 2016 (distribuée auprès des acteurs du social).

Le 26 mai 2016 L'UTAS, l'UTED et l'UTS-UGTG de la MDE organisent une conférence de presse afin d'alerter l'opinion publique sur les problématiques rencontrées, les menaces et danger dont sont victimes les enfants placés ainsi que le personnel encadrant.

Le 30 Mai 2016, au nom de l'UTS-UGTG, Mr CESARUS fait une intervention sur ATV pour dénoncer les difficultés rencontrées par la MDE et l'absence de politiques cohérentes au niveau de la Protection de l'Enfance en Guadeloupe.

Le 02 juin 2016 la section UTS-UGTG propose une motion au personnel de la MDE réunie en Assemblée générale avec pour points de revendications :

- ▶ La présence immédiate d'un agent de nuit par unité au foyer Ø
- ▶ La réduction des effectifs sur les unités de vie. Ø
- ▶ L'externalisation de l'accompagnement des 16 -18 ans Ø
- ▶ La mise en place d'un SAS d'accueil d'urgence Ø
- ▶ Une réflexion globale sur l'organisation de la protection de l'enfance en Guadeloupe Ø
- ▶ L'embauche d'un psychologue au foyer Ø
- ▶ La transparence au niveau de la reconstruction

Elle obtiendra l'adhésion de la quasi-totalité du personnel avec 93 signatures.

Nous tenons d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui ont, grâce à leurs signatures, données du poids à cette motion.

Le 2 Juin 2016 Interview télévisée du Directeur qui confirme les revendications posées par L'UTS-UGTG.

Le 15 juin 2016 suite à notre mobilisation Mme Borel convoque les organisations syndicales et le Directeur à une réunion à la résidence départementale au Gosier. Au cours de cette rencontre, l'UTS-UGTG propose la mise en place d'une commission ad hoc afin de traiter les diverses revendications avec comme feuille de route la motion du 21 juin 2016.

C'est l'engagement du personnel qui permettra la mise en place de cette commission tripartite regroupant la direction de la MDE, le conseil Départemental et les deux syndicats présent à la MDE. A la demande de la CGTG, un point supplémentaire sera rajouté : « La résorption de l'emploi précaire à la MDE conformément au Protocole d'accord de 2009 ».

La commission tripartite s'est réunie aux dates suivantes : le 23 juin 2016, le 1er juillet 2016, le 11 juillet 2016, le 20 juillet 2016, le 16 aout 2016 e le 30 aout 2016

JODI JOU :

► Prise en charge éducative de nuit

Le Conseil départemental permet au Directeur de l'établissement au plan de la tarification de prendre des dispositions nécessaires afin de garantir la présence toutes les nuits d'une équipe éducative composé de quatre personnes.

Concernant la cinquième personne au sein de l'équipe de nuit, le département indique que la question sera examinée dans le cadre du dialogue budgétaire au niveau du budget 2017.

► diminution des effectifs

Les syndicats ont proposé une diminution totale des effectifs de moins 28 personnes accueillies.

Après discussion, les organisations syndicales obtiennent une baisse des effectifs de moins 24, répartie comme l'indique le tableau suivant.

► Unités Capacités d'accueil Actuelles

Effectifs accueillis proposés pour 2017 Pouponnière 35 31 Petite Enfance 16 12 Enfance 32 24 Adolescents 32 24
Mères Enfants 12 12 TOTAL 127 103

Toutefois nous demandons la fixation des effectifs adolescents à 10 par unité. Cette question sera examinée de nouveau lors de l'exercice 2018 dès lors que les projets de création de nouvelles structures pour les adolescents seront concrétisés. -

► Taux d'encadrement

En vue d'une amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes accueillies le Département est favorable à la stabilité des effectifs dans les filières suivantes : -

- ▶ Personnel d'encadrement sanitaire et social
-
- ▶ Personnel éducatif, pédagogique et social -

- ▶ Personnel médical -

- ▶ Psychologue -

- ▶ Personnel paramédical

Cependant, en ce qui concerne le personnel de Direction (administration et de gestion) et des services généraux le conseil départemental souhaite une rationalisation des effectifs au regard des taux d'encadrement pratiqués à l'échelle nationale pour des établissements similaires.

De ce fait, le Conseil Départemental réaffirme la demande de l'UTS-UGTG en intimant à la Direction de la MDE de mettre en place la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC) dans les meilleurs délais.

De plus, dans la perspective d'une réduction des effectifs du personnel, la Collectivité propose la mise en place d'une collaboration entre la DRH du Département et la Direction de la MDE afin d'identifier, sur la base des besoins des services départementaux, les opportunités d'accueil de personnels des filières administrative et logistique.

Toutefois aucune de ces propositions n'a encore été validée. Elles doivent être soumises au préalable au Directeur Général des Services pour approbation. Par la suite elles doivent être présentées à la Présidente du Conseil départemental.

Nous n'accepterons pas que le personnel fasse les frais de la mauvaise gestion des directeurs qui se sont succédé à la MDE et du manque de vigilance du Conseil d'Administration.

Par ailleurs des points essentiels comme la désorganisation de la protection de l'enfance avec toutes les répercussions que cela engendre sur le fonctionnement de la MDE et l'accompagnement des personnes accueillies ont juste été effleurés. La dernière réunion prévue au 20/10/16 a été annulée et depuis ????

De plus la résorption de l'emploi précaire conformément au protocole d'accord de fin de conflit de 2009 n'a pas été abordée. Cette question se pose dans l'urgence car la garantie de l'emploi de certains agents est d'actualité.

Sur cette question, le 17 novembre 2016 nous avons interpellé madame Vespasien représentant le Conseil Départemental et à ce jour nous n'avons aucune réponse.

Fort de cette absence de réponse, nous avons interpellés la Présidente du Conseil Départemental ès-qualité Président du Conseil d'Administration lors des CAPL du 07 décembre 2016. A CE JOUR PAS DE REPONSE

CAMARADES

- ▶ FACE A TOUTES CES QUESTIONS QUI NECESSITENT DES REPONSES CLAIRES ET SNCERES - FACE A UN MANAGEMENT DE LA DIRECTION EN PLACE PLUS QUE DEPLORABLE PLOMBANT LE LIEN SOCIAL DANS L'ETABLISSEMENT

FACE A UN RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES CHRONIQUEMENT DEBORDE NE POUVANT DONNER LES REPONSES DANS DES DELAIS RESPECTABLE

TA SECTION UTS-UGTG TE DEMANDE DE TE TENIR PRET POUR LES MOBILISATIONS A VENIR SE ANSANM ANSANM NOU KE GANNYE

LA JUSTICE, LE RESPECT, L'EQUITE SONT DES VALEURS QUE NOUS DEFENDONS.

NOU UTS /UGTG KA DÉKLARÉ :

« MOUN KI KA TRAVAY LA MDE MÉRITÉ RESPÉ »

« TIMOUN GWADLOUP PA TI KOCHON » NOU PÉKÉ KONPLIS ADAN SA.

JOU NOU KÉ MÉTÉ JOUNOU A TÈ PÉKÉ VWÈ JOU

Abymes le 13 décembre 2016